Vie étudiante

Études à l'étranger

En 2008, les universités aux États-Unis ont accueilli avec 671 616 élèves 21 % des trois millions d'étudiants étrangers recensés dans le monde. Le Royaume-Uni, deuxième, en accueille 13 % et la France, troisième, 9 %, suivie de près par l'Allemagne.

Aux États-Unis, 3,5 % des étudiants sont étrangers, 16,3 % au Royaume-Uni et 22,5 % en Australie1.

Soirées étudiantes

Les soirées étudiantes réunissent les étudiants d'un établissement, d'un campus ou d'une ville pour faire la fête. Cette pratique est répandue dans la majorité des États. Elles se déroulent généralement en semaine ; en France, le jour fétiche est le jeudi. Parmi ces nombreuses fêtes, certaines sont particulières, ce sont les soirées d'intégration qui marquent l'arrivée d'une nouvelle promotion d'étudiants. Si la fête dépasse une soirée on pourra parler alors de journée d'intégration, voire de week-end, de semaine ou de stage d'intégration. L'ensemble de ces évènements est soumis à une législation de manière indirecte. En effet, si le bizutage est clairement interdit, le législateur ne légifère pas directement sur les soirées étudiantes. Les règles régissant ces soirées sont donc celles régissant l'ensemble des évènements de fêtes : interdiction des Open-Bars, Annonce de la soirée lorsque celle-ci ne se réalise pas dans un lieu bénéficiant d'une autorisation permanente, prévenir la préfecture en cas de très gros évènement ou encore déclaration à la SACEM des titres musicaux utilisés2.

En Belgique, les fêtes étudiantes sont très répandues et constituent un folklore à part entière. Plus spécifiquement appelées guindailles, il s'en tient dans certaines villes universitaires plusieurs tous les soirs. Les étudiants disposent de leurs propres salles, généralement conçues pour supporter la saleté et résister aux vandalismes. Citons le Bunker à Namur, la Casa et le Coq Hardi (parmi une dizaine d'autres) à Louvain-la-Neuve, le carré et le chapi à Liège et la Jefke à Bruxelles.

Bizutage

Le bizutage marque en général le début de l'année et vise à placer les étudiants nouvellement arrivés (appelés « bizuts ») dans des situations cocasses et humoristiques. Le but est généralement de créer des liens de solidarité entre les membres de la nouvelle promotion. Ceci exacerbe l'esprit de corps. Cependant de nombreux dérapages, qui ne conduisaient qu'à une humiliation gratuite du bizut, ont amené certains pays à l'interdire.

En France, par exemple, le code pénal qui définit le bizutage comme :

« le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif »

L'article 225-16-1 [archive] du Code pénal français le punit de peines pouvant atteindre six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.

En Belgique, le bizutage est souvent confondu avec le « Baptême ». Autour de ce Baptême gravite tout un folklore étudiant variable selon les établissements, mais qui repose sur des valeurs communes comme le respect, les traditions estudiantines et l'entre-aide.

La pratique du bizutage n'est pas réservée aux étudiants : elle est fréquente dans les corps d'armée, et occasionnelle dans les entreprises.

On donne différents noms à l'étudiant promu : bizut, bleu, freshman, fresher, newbie, frosh.